

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ECOLE

LIEU

École maternelle « Françoise DOLTO » - Verson

date	06/11/18
-------------	----------

horaires	18H00 - 20H00
-----------------	---------------

Membres présents :

- Enseignants : Françoise HEROULT, Loïc LAGARDE, Katia MARIE, Cécile MARIE-SUAREZ.
- Représentants des parents d'élèves : Marie ADAM, Dimitri CHERUEL, Sophie CURTIL, Stéphanie DELBECQUE, Pierre LANDAIS, Kristell PERIN-MARIENVAL, Anne-Sophie PIGNOREL, Pierre SIMON.
- Mairie : Nathalie DONATIN, adjointe au maire chargée de l'éducation et de l'enfance.

Membres excusés :

- Eric VOISIN, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de CAEN OUEST.
- Carole BORNET, Elisa MOOTOOSAMY, enseignantes.

Ordre du jour et points abordés :

Ordre du jour

1. Présentation des membres du nouveau conseil d'école.
2. Présentation des personnels ATSEM et des temps périscolaires.
3. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école.
4. Bilan de la rentrée.
5. Vote du règlement intérieur 2018/2019 et présentation de la Charte de la laïcité à l'Ecole (en annexe).
6. Dispositif d'aide pédagogique complémentaire (APC).
7. Activités du premier trimestre et projets pour l'année scolaire.
8. Consignes de sécurité et Plan Particulier de Mise en Sécurité.
9. Coopérative scolaire.
10. Dates des prochains conseils d'école.
11. Questions diverses.

1. Présentation des membres du nouveau conseil d'école.

Le directeur de l'école rappelle la composition et les compétences du conseil d'école. Le directeur peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile. Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux séances de conseil d'école. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence du titulaire qu'ils remplacent.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

2. Présentation des personnels ATSEM et des temps périscolaires.

Les personnels ATSEM : Classe de PS : Elsa KEIRSSCHIETER ; Classe de PS/MS : Françoise FIANT (à partir du lundi après-midi) et Lydie ROMITO (lundi matin) ; Classe de MS/GS : Marie-Claire GRANDRIE (du 03/09 au 19/10) et Audrey BOULINGUEZ (à partir du 5/11) ; Classe de MS/GS : Floria GAHERY.

Restauration scolaire : Delphine LESAUNIER, Lydie ROMITO, Anaïs ISIDOR et Farah FAKOUR.

Garderie périscolaire : Delphine LESAUNIER, Lydie ROMITO, Jeanine DROUERE.

Entretien des locaux : Anaïs ISIDOR et l'ensemble des ATSEM.

3. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école.

Les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018.

Le nombre d'électeurs inscrits était de 196. Le nombre de votants fut de 82-2 votes blancs ou nuls (41,84 % de taux de participation ; pour information, 39,5% en 2017). Ont été proclamés élus les parents inscrits sur la liste « Parents à Verson » (4 titulaires et 4 suppléants). Un trombinoscope des représentants des parents d'élèves au conseil d'école sera réalisé et affiché dans le panneau extérieur. La présentation du rôle des représentants des parents d'élèves au conseil d'école est réalisée lors de la première partie de la réunion de rentrée qui a eu lieu cette année le vendredi 21 septembre à 18H00.

4. Bilan de la rentrée.

L'école maternelle « Françoise DOLTO » accueille à cette rentrée scolaire 109 élèves répartis ainsi :

- 27 élèves de Petite Section (Enseignants: Loïc LAGARDE et Carole BORNET / ATSEM : Elsa KEIRSSCHIETER);
- 13 élèves de Petite Section et 13 élèves de Moyenne Section (Enseignante : Françoise HEROULT / ATSEM : Françoise FIANT et Lydie ROMITO);
- 8 élèves de Moyenne Section et 18 élèves de Grande Section (Enseignante : Cécile MARIE-SUAREZ / ATSEM : Marie-Claire GRANDRIE (du 03/09 au 19/10) et Audrey BOULINGUEZ (à partir du 5/11));
- 9 élèves de Moyenne Section et 18 élèves de Grande Section (Enseignantes : Elisa MOOTOOSAMY et Carole BORNET / ATSEM : Floria GAHERY).

Katia MARIE est enseignante remplaçante. Elle remplacera les enseignants absents dans notre circonscription. Quand elle ne remplace pas, elle est présente à l'école maternelle de Verson et accompagne les classes.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019 communiqués à la Direction académique sont de 100 élèves (30 PS, 40 MS et 30 GS).

5. Vote du règlement intérieur 2018/2019 et présentation de la Charte de la laïcité à l'École.

Une modification fut apportée au règlement intérieur 2017/2018 : les nouveaux horaires scolaires et périscolaires et le coût du repas exceptionnel au restaurant scolaire (sans réservation).

Le règlement intérieur 2018/2019 est voté à l'unanimité. Il sera collé dans les cahiers de liaison afin que chaque parent puisse en prendre connaissance. Il est disponible pour consultation sur le site internet de la mairie de Verson (onglets « Enfance-Jeunesse » - « Ecole maternelle ») et sur le site internet de l'association « Parents A Verson ».

Présentation de la Charte de la laïcité à l'École par le directeur de l'école.

La Charte de la laïcité à l'École a pour objet de permettre à l'ensemble des membres de la communauté éducative de trouver les moyens de rapporter leurs comportements, leurs attitudes, à une règle connue de tous, soumise à l'appropriation et à la réflexion commune, garantie d'une compréhension des principes mais aussi des règles qui organisent les conditions de leur vie commune, au sein de l'école mais aussi dans leur vie sociale et civique.

On y retrouve les grands principes inscrits dans la Constitution et dans la loi. République indivisible, laïque et sociale, la France assure la liberté de conscience de tous et de chacun. La Charte développe comment cette liberté de conscience se déploie dans le temps et l'espace scolaire.

La laïcité, fondement de la liberté de pensée, impose à l'École de conforter en son sein tout ce qui construit les bases de la citoyenneté démocratique : c'est aussi un des enjeux de la refondation de l'école de la République. Ce texte est bienvenu par son existence même et sa qualité, il engage tous les acteurs de l'école : enseignants et personnels, élèves, parents, élus, monde associatif.

6. Dispositif d'aide pédagogique complémentaire (APC).

Cette année, les enseignants de chaque classe organiseront pendant une heure chaque semaine, hors temps scolaire (2 x 30 min de 11H30 à 12H00 ou de 12H15 à 12H45), des activités pédagogiques complémentaires.

L'objectif général : Contribuer à la maîtrise de la langue française par tous en réponse aux résultats de l'étude internationale PIRLS (textes narratifs et informatifs en fonction de l'intention de lecture).

Ces activités sont assurées par les enseignants de l'école en dehors des 24 heures de temps d'enseignement. L'accord parental est nécessaire pour que l'enfant puisse bénéficier de ces APC.

7. Activités du premier trimestre et projets pour l'année scolaire.

Les activités de l'école et des classes, passées et à venir :

- Participation au Prix des Incorruptibles qui mobilisera nos jeunes lecteurs tout au long de l'année scolaire. L'objectif est de changer le regard des jeunes lecteurs sur le livre, afin qu'ils le perçoivent comme un véritable objet de plaisir et de découverte. Ce Prix (*association des Incorruptibles créée en 1988*) permettra aux élèves de l'école maternelle de découvrir une sélection d'albums. Chaque album sera présenté aux enfants par Aude MARIE, bibliothécaire, et repris ensuite à l'école afin qu'ils se l'approprient. Au mois de mai, lors d'un scrutin en bonne et due forme, chacun (enfant et parent) pourra voter pour son livre préféré.
- Les décroisements : des groupes de 10 GS tous les jours de 13H30 à 14H15 (séances de phonologie assurées par Françoise HEROULT et séances autour des mathématiques assurées par Loïc LAGARDE/ Carole BORNET (les lundis) / Katia MARIE - quand elle est présente au sein de l'école).
- Vendredi 5 octobre matin, quatre classes de l'école maternelle se sont rendues au marché d'automne organisé par les élèves du cycle 2 de l'école élémentaire.
- Le photographe viendra à l'école le jeudi 22 novembre, ainsi les commandes pourront être livrées avant les vacances de Noël. Pour des raisons d'organisation, il n'est pas possible de photographier ensemble les fratries scolarisées en maternelle et à l'élémentaire.
- Projets de théâtre le vendredi 16 novembre (classes de MS/GS) : Espace Tandem avec le spectacle « Le renard sans queue » par le théâtre de Saëdi et le vendredi 1er mars (classes de PS et PS/MS) : Théâtre FOZ avec le spectacle « Les mots font des histoires ».
- Lundi 3 décembre matin, tous les élèves de l'école maternelle iront au cinéma LUX pour voir un film d'animation de 47 minutes, « Mimi et Lisa, les lumières de Noël ». Un goûter de Noël aura lieu le vendredi 21 décembre matin ; les familles seront sollicitées pour apporter des gâteaux, des fruits secs, des clémentines et des boissons. Les élèves chanteront Noël. Des résidents de la maison de retraite de Verson accompagnés de Nathalie LEMAZURIER, animatrice, seront présents.
- Tous les élèves participeront à la réalisation de dessins sur le thème de Noël pour illustrer des poésies ou des chants. Ils seront distribués le 21 décembre aux résidents de la maison de retraite de Verson.

- 8 ème saison : reprise de l'intervention des lecteurs/lectrices bénévoles de l'association « Lire et faire lire dans le Calvados » à partir du lundi 5 novembre. Quatre séances hebdomadaires sont proposées aux enfants qui déjeunent au second service de restauration scolaire.
- Poursuite du partenariat avec l'association versonnaise « Au Jardin de l'Odon ». Contacts à prendre et calendrier à déterminer.
- En novembre, appel à la générosité des parents et des enfants de l'école : Opération « Don de lait » (pour cuisiner les crêpes) pour le Téléthon 2018 qui aura lieu les 7 et 8 décembre.
- En novembre sera proposée aux parents d'élèves une vente de chocolats « Jeff de Bruges » dont les bénéfices (30% des ventes) seront reversés à la coopérative scolaire de l'école.

8. Consignes de sécurité et Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Un exercice d'évacuation (*le premier de l'année scolaire*) a été réalisé le jeudi 27 septembre 2018. Les élèves et le personnel ont évacué l'école en 1 minute et 5 secondes.

La mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) remis à jour chaque année constitue, pour l'école, la meilleure réponse permettant de faire face aux risques majeurs (risques naturels, risques technologiques, risque transport de matières dangereuses) en attendant l'arrivée des secours. Une information sera donnée aux parents d'élèves par le biais des cahiers de liaison. Un document opérationnel (PPMS) existe aussi pour les temps périscolaires.

Il existe également un PPMS « attentat-intrusion » ; celui-ci évoque les 2 possibilités en cas de difficulté : s'enfermer ou s'échapper et indique la conduite à tenir dans les 2 cas. L'idée étant de développer une culture de la sécurité, au moins un exercice pour chaque PPMS doit se dérouler durant l'année scolaire.

C'est un travail qui demande réflexion et participation des enseignants et de la municipalité.

Un exercice PPMS intrusion malveillante (s'enfermer) a été réalisé le lundi 15 octobre 2018. Elèves, enseignants et ATSEM se sont enfermés dans leurs classes respectives en restant silencieux.

Une concertation aura lieu avec la mairie (maire adjoint chargé de la sécurité) pour améliorer la sécurisation de l'école car le mode d'alerte à l'aide d'un sifflet ne paraît pas complètement satisfaisant.

9. Coopérative scolaire.

L'école maternelle « Françoise DOLTO » est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) qui permet à la classe de votre enfant de réaliser ses projets divers : achats de matériels spécifiques, sorties scolaires, projets pédagogiques, spectacles...

Le solde de la coopérative scolaire était de 3778,12 € au 31 août 2018.

Cette année, la mairie de Verson a subventionné la coopérative scolaire à hauteur de 3600,00 €.

Des remerciements sont adressés à la mairie de Verson.

10. Dates des prochains conseils d'école.

Les prochains conseils d'école sont prévus le **vendredi 29 mars 2019** et le **lundi 24 juin 2019** de **18H00 à 20H00** dans la salle de réunion de l'école maternelle.

11. Questions diverses des représentants de parents d'élèves au conseil d'école adressées à Madame DONATIN, adjointe au maire chargée de l'éducation et de l'enfance.

- Pour faire suite à une demande exprimée l'année dernière, qu'en est-il de la possibilité de connaître la composition des repas et l'origine des produits servis au restaurant scolaire ?

Lors de la dernière entrevue avec notre prestataire en septembre, il lui a été demandé d'utiliser des logos sur les menus pour donner des indications sur la composition des plats : viande française, producteurs locaux par exemple.

Il nous a assuré que sa viande est toujours d'origine française et qu'il utilise autant qu'il se peut les producteurs locaux avec lesquels il a des habitudes. Cependant, quand il compose ses menus et les édite (3-

4 mois à l'avance), il ne peut savoir qui répondra à ses appels d'offres. C'est pourquoi il lui est impossible à ce moment d'y mettre des renseignements exacts sur l'origine du produit. S'il le fait, il se peut que son menu ne soit pas en accord avec la réalité de ses livraisons. C'est pourquoi il préfère ne pas le faire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, on lit souvent fruit de saison plutôt que pomme-poire-pêche...

La mairie lui a demandé s'il pouvait éditer a posteriori un document établissant la liste des producteurs avec lesquels il a travaillé, au mois ou au trimestre. Il réfléchit à la façon dont il peut répondre à cette demande.

Avec l'équipe chargée du renouvellement du marché en mairie, nous avons établi des critères de notation des prestataires, lors de la passation du marché en 2017. Les éléments concernant l'origine des produits et en particulier le travail avec les producteurs locaux étaient des critères de notation importants.

- Au sujet du prochain marché de restauration, et en rappelant que les cantines devront servir d'ici 2022 50 % de produits locaux ou sous label de qualité, dont 20 % de produits bio, à quel moment celui-ci sera-t-il préparé ? Pourrait-on envisager d'y ajouter différents critères relatifs à l'origine et la labellisation des produits (part de produits locaux et biologiques) ?

Le prochain appel d'offres sera préparé en janvier 2021 pour la rentrée de septembre. Ce sont des éléments qui seront inclus puisqu'il faudra de toute façon les prendre en compte en cours de marché.

- En ce qui concerne la facturation, il est étonnant que les factures reçues par mail mentionnent le mot de passe utilisé pour aller sur le portail scolaire. Cela semble en effet problématique en termes de confidentialité et de sécurité des données (même si le paiement en ligne ne s'effectue pas directement sur le portail, on accède aux coordonnées des familles, numéro de sécurité sociale, quotient familial...). Serait-il possible que le mot de passe ne figure pas sur les factures ?

Effectivement, nous avons constaté suite à votre signalement ce défaut avec Valérie Cauchepin du service Pôle Enfance. Nous avons aussi constaté que ce mot de passe figure sur certaines factures mais pas d'autres. Ce sont les familles les plus anciennement inscrites aux services du Pôle Enfance qui voient figurer le mot de passe en bas de la facture. Nous pensons que la modification de la législation sur la confidentialité des données interdit aujourd'hui de le faire figurer. Valérie Cauchepin doit se renseigner et faire le nécessaire pour que ce problème soit résolu.

Des travaux (sanitaires de la classe D, revêtement du sol de la grande cour de récréation, clôture de la grande cour de récréation avec enlèvement d'un ancien portail, installation d'un nouveau portail avec clôture au niveau de la cour de récréation du haut, espace cuisine de l'école entièrement réaménagé) ont été réalisés par la mairie pendant les vacances d'été et les vacances d'automne.

Des remerciements sont adressés à la mairie de Verson.

La PAV rappelle les différentes manifestations organisées au bénéfice des écoles :

- Goûter d'accueil pour tous les parents de l'école maternelle et leurs enfants le vendredi 7 septembre.
- Activités jeux de plateau ; animation gratuite proposée aux familles le samedi 1er décembre après-midi à l'Espace Senghor.
- Bourse aux jouets, matériel de puériculture, vêtements enfants le dimanche 25 novembre.
- La vente de sapins de Noël et de fromage d'Auvergne le samedi 8 décembre. L'association « Parents à Verson » offre quatre sapins à l'école maternelle (*un pour chaque classe*). Des remerciements sont adressés à l'association.
- Vente de viennoiseries le vendredi 21 décembre à 16H30.
- Fête des écoles le samedi 29 juin 2019.

A l'issue de ce premier conseil d'école de l'année scolaire 2018/2019, l'association « Parents à Verson » a remis un chèque de 1500,00 € pour la coopérative scolaire de l'école maternelle (*somme générée lors des différentes manifestations organisées par l'association « Parents à Verson »*). Du matériel pédagogique et un spectacle seront financés par cette aide (des détails seront apportés lors du troisième conseil d'école).

Des remerciements sont adressés à l'association « Parents à Verson ».